Jeunesse pour l'Europe: établissement de la 3ème phase du programme d'échanges de jeunes 1995-1999

1993/0474(COD) - 04/11/1993 - Document de base législatif

Cette proposition de décision du Parlement et du Conseil vise à adopter la troisième phase du programme "Jeunesse pour l'Europe" visant à promouvoir les échanges de jeunes dans la Communauté. Le programme couvre la période allant du 01/01/1995 au 31/12/1999 et ses objectifs sont les suivants: - intensifier les échanges de jeunes de 15 à 25 ans; - soutenir des projets novateurs de jeunes mis en oeuvre par les jeunes eux-mêmes; - permettre à des jeunes de bénéficier d'actions communautaires liées aux objectifs de la jeunesse; - intensifier la coopération entre Etats membres et entre ceux-ci et la Commission (notamment pour mieux informer les jeunes); - promouvoir les échanges avec des jeunes des pays tiers. Une attention particulière sera accordée aux jeunes défavorisés afin qu'ils puissent également participer aux échanges. L'annexe de la proposition précise les 5 grands types d'actions que "Jeunesse pour l'Europe III" entend mener : activités intracommunautaires impliquant directement les jeunes, activités concernant les animateurs de jeunesse, coopération entre les structures des Etats membres, échanges avec les pays tiers et information des jeunes et recherche en matière de jeunesse. Le programme est doté d'un budget de 157 millions d'Ecus sur 5 ans.